

## DÉFINITION DU MÉTIER D'OPTICIEN-LUNETIER

L'Opticien Lunetier est le professionnel de santé qualifié dont la mission consiste à améliorer, maintenir, restaurer et protéger la vision de toute personne notamment à travers la fourniture d'un équipement optique.

Pour ce faire, il évalue, mesure et détermine les compensations donnant les meilleures acuités et capacités visuelles en utilisant les principes de la physique, de la réfraction et de la physiologie du système visuel.

Il mesure, propose, réalise, adapte et délivre les appareillages d'optique aérienne, de contact et d'aide à la vision dont il assure le suivi dans le cadre de la qualité de vie.

Éducateur en santé, il dispense les conseils d'hygiène et de sécurité sanitaire et participe à la prévention ainsi qu'au dépistage en santé oculaire.



Collège National des Opticiens de France